

Rôle des Comités d'Orchestre

(2214) Le 16^{ème} Congrès de la FIM demande une participation et des responsabilités accrues pour les orchestres. Le processus de démocratisation observé dans les sociétés doit aussi s'appliquer à la culture.

Le Comité d'orchestre est l'organe démocratiquement élu des personnels des orchestres qui les représente auprès de la direction des théâtres et des orchestres. Ses droits à la participation et à la co-détermination constituent une condition préalable à une collaboration efficace entre artistes-interprètes et directeurs sur une base de responsabilité et de confiance.

Le Comité d'orchestre devrait pouvoir avoir droit à la parole pour les questions suivantes : postes vacants à pourvoir, décisions concernant le personnel, signature ou prolongation de contrats avec les chefs d'orchestres, élaboration des horaires de travail et des programmes en fonction des préoccupations artistiques de l'orchestre. Le Comité d'orchestre devrait, en outre, être consulté en cas d'augmentation ou de réduction de la taille de l'orchestre ainsi que lors de l'élaboration des budgets.